

30 juin 2014 -14:05

## 1er juillet : D-Day pour le transfert de compétence des allocations familiales

Meet & Greet ce mardi 1er juillet 2014, à 11h, au 70 rue de Trèves à 1000 Bruxelles, dans les bâtiments du "nouveau venu" FAMIFED à l'occasion du transfert de la compétence des allocations familiales du Fédéral vers les entités fédérées. Un panel de ministres et d'acteurs des allocations familiales répondront aux questions de la presse.

Le 1er juillet est en effet une date importante dans le paysage des allocations familiales.

- A cette date, la compétence des allocations familiales est transférée aux Communautés flamande et germanophone, à la Région wallonne et à la Commission Communautaire Commune (COCOM) pour la Région de Bruxelles-Capitale.
- Le 1er juillet également, l'ONAFTS change de nom et devient FAMIFED, l'Agence fédérale pour les allocations familiales.
- Le 1er juillet, FAMIFED et les caisses d'allocations familiales reprennent les dossiers des indépendants dans le cadre de la nouvelle Loi générale relative aux allocations familiales (LGAF). Travailleurs salariés et travailleurs indépendants sont désormais soumis au même régime d'allocations familiales.

FAMIFED remplit donc son nouveau rôle dès le 1er juillet 2014 avec, à bord, son comité de gestion qui compte, désormais, les représentants de chaque Communauté et Région. Un Meet & Greet est organisé à 11h, cette rencontre prendra la forme d'un panel réunissant des représentants politiques tels que Philippe Courard, Secrétaire d'Etat aux Familles, Servais Verherstraeten, Secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles, John Crombez, Secrétaire d'Etat à la lutte contre la fraude sociale, Bea Cantillon, la Présidente du Comité de gestion de FAMIFED, Jo De Cock, le Président du Collègue des IPSS, et Didier Galand, un gestionnaire de dossiers de FAMIFED, ainsi que des ministres ou représentants des entités fédérées.

Dans l'après-midi, les membres du personnel FAMIFED auront l'occasion de participer à une session d'information sur les différents changements opérés.

FAMIFED, qui assure la bonne gestion de la période transitoire, veut miser sur la diffusion d'information pour tous. Pour les familles, rien ne change avant 2016.

Personnes de contact

Mathilde Beirnaert: 0494/12 71 75

Pascale Mégat: 0474/ 85 32 92

FAMIFED, Agence fédérale pour les allocations familiales  
Rue de Trèves 70  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 237 21 12  
<http://www.famifed.be>

Vanessa Matthys  
Porte-parole  
02 237 20 30  
[comm@famifed.be](mailto:comm@famifed.be)